

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation
Titre :	Quelle identité numérique pour nos enfants...dans 15 ans ?
Postulants :	Nicolas Tripet, Conseiller communal PLR
	Henri Klunge, Conseiller communal PLR

Les chambres fédérales ont adopté le principe d'une identité électronique (E-ID) proposée par le Conseil fédéral. Ainsi, au même titre qu'une carte d'identité physique, l'identité numérique officielle suisse ou e-id doit permettre à l'internaute d'être en mesure de s'identifier de manière sûre et reconnue au moyen d'un code numérique personnel. Ce sésame virtuel se distingue de l'identité numérique qui, quant à elle, est composée de l'ensemble de l'action et traces d'utilisation (clics, achats, publication de photos, commentaires, documents téléchargés, données d'utilisation, pages consultées) laissées par une personne sur Internet. Cet ensemble de données peut être laissé inconsciemment ou s'il est fait de manière consciente renvoie à la notion de « soi numérique » ou « cyberself »¹, empruntée à la sociologue Julie Denouel. Le soi numérique, quand il est maîtrisé et conscientisé représente la mise en scène de soi sur Internet. Il arrive cependant que ce « cyberself » soit créé de toute pièce par une tierce personne. C'est le cas, par exemple, des jeunes parents qui inconsciemment, façonnent l'identité de leurs enfants sur les réseaux sociaux notamment. Une fois adultes, ces enfants auront une vie/identité numérique –non maîtrisée– issue du storytelling et de la chasse aux likes de leurs parents et il sera difficile voire impossible de s'en défaire. On est donc loin des albums photos d'antan qui restaient dans la bibliothèque familiale. En effet, dans l'univers numérique, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre pour conscrire la publication d'une photo de ses chérubins à un cercle d'amis défini, on peut partir du principe qu'une fois publiée sur internet, elle est devenue publique. Un parallèle peu être fait avec les photos d'enfants prise dans les écoles par les éducateurs/professeurs lors d'événements ou simplement durant la vie quotidienne et postée sur les réseaux sociaux.

La protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes sont couverts par la loi sur la protection des données (LPD). Cette dernière est par ailleurs en cours de révision totale aux chambres fédérales. Si à la suite de l'entrée en vigueur du RGPD au niveau européen, la problématique des données personnelles semble avoir été abondement thématisée dans les médias et éveillé les consciences quant à la nécessité d'instaurer un cadre légal clair, le droit à l'image des enfants en particulier semble avoir été oublié du débat.

Ainsi, à l'heure où Lausanne participe à de nombreux programmes de prévention quant aux dangers du numérique² à l'attention des élèves, ce que nous louons, il semble que les jeunes parents et professionnels de l'enseignement soient oubliés et que les directives/recommandations scolaires peu claires.

Compte tenu de ce qui précède, en vertu de l'art 68 du règlement du Conseil communal de Lausanne, nous formulons les questions suivantes :

¹ http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2011_num_88_1_2587

² http://www.lausanne.ch/thematiques/scolarite-lausanne/sante-prevention-securite/prevention-jeunesse/mainArea/00/links/00/linkBinary/CRPS_memento.pdf

- Quelle est la politique de la Municipalité en termes de protection des données relative aux prises de clichés dans les écoles, CVE, etc
- Quelles sont les directives de la Ville à l'attention des éducateurs dans les Centres de vie enfantine CVE dans le cadre de l'utilisation de leur propre smartphone/appareil photo ?
- La Ville de Lausanne a-t-elle l'intention d'étudier l'opportunité de compléter –à l'attention des parents– le contenu des programmes de prévention auxquels elle participe en mettant en lumière les dangers de la publication de photos des jeunes enfants sur internet ?
- La Ville de Lausanne a-t-elle l'intention d'informer les parents via les canaux de communications usuels de la cinquantaine de centres de vie enfantines (CVE) de la Ville de Lausanne (flyers ou autres circulaires) ?

